



Déserteur de la Légion

Par **petack**, le **17/03/2016** à **10:18**

bonjour,

Je suis déserteur de la Légion Etrangère depuis 10 ans. je suis sur le territoire français depuis plus de 5 ans et hébergé chez une amie. je viens de me faire arrêter par la police et relaxer. je suis convoqué au tribunal dans 6 mois.

qu'est-ce que je risque, dois-je prendre un avocat, y a-t-il une association ou une organisation qui peut m'aider.

qu'est-ce que j'encours ?

quels risques peut avoir la personne qui m'a hébergé

Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **17/03/2016** à **10:20**

Bonjour,

Le résultat va différer selon votre nationalité.

Le risque reste dans les 2 cas l'emprisonnement, mais aussi l'expulsion si vous êtes étranger.

Votre amie ne risque rien, sauf si vous avez fait tatouer sur le front "déserteur de la légion".